

La loi de l'Instruction publique prescrit, il est vrai, l'enseignement du dessin dans les écoles, mais, je regrette de le dire, elle est à peu près lettre morte et cet enseignement est presque nul dans la province, pour trois raisons majeures :

1° Parce qu'il ne reçoit pas de direction précise et n'est soumis à aucun contrôle, faute d'inspection : par conséquent, manque d'unité dans l'instruction :

2° Parce que les instituteurs et les institutrices, à cause de leur préparation insuffisante en cette matière, ne peuvent en enseigner aux enfants même les éléments :

3° Parce que les méthodes, sans principes bien définis, semblent ne pouvoir exister en dehors d'une certaine manière d'agir et ne sentent que bien lentement l'influence des transformations que subissent les programmes à l'étranger. (1)

Voyons par exemple les maisons d'éducation de filles. A quel âge l'élève commence-t-elle à recevoir des leçons de dessin ? A dix ou douze ans dans la majorité des cas, quand elle devrait commencer à l'âge de 5 à 6 ans, en même temps qu'elle apprend à lire et à écrire.

En Belgique, en Angleterre, en France ou en Allemagne, les gouvernements n'épargnent rien pour disséminer dans tous les rangs de la société la connaissance du dessin, et cela afin d'assurer à leurs ouvriers et à leurs artistes la supériorité dans le domaine de l'industrie et des beaux-arts. Dès l'école maternelle, on enseigne le dessin aux tout petits afin de fortifier chez l'enfant le sens de l'observation exacte et de lui apprendre à voir.

On devrait ici comme en Europe enseigner le dessin aux enfants dès la première année du cours, comme moyen éducatif excellent. Il faudrait d'abord éviter de penser que cet enseignement à l'école primaire a pour but de former des artistes, puis bien se rendre compte que l'enfance n'est pas le temps des spécialités. " Nous n'avons pas à l'école, disent les programmes de France, à penser à l'artiste, mais à l'homme... faire du dessin non pas un art d'agrément, mais un instrument général de culture et comme un renfort de plus pour le jeu normal de l'imagination, de la sensibilité, de la mémoire."

Présentement, l'un des résultats du défaut d'enseignement du dessin à l'école est que la jeune fille ou le jeune homme qui, sans en connaître assez la pratique, arrive comme élève à l'école normale, ne peut, dans l'espace d'une année, acquérir les moyens pédagogiques nécessaires pour l'enseigner plus tard aux enfants.

De même, les jeunes gens qui, dans les villes, veulent suivre les cours techniques placés sous la direction du Conseil des Arts et Manufactures sans avoir au préalable pratiqué le dessin, sont obligés d'en apprendre les éléments avant de pouvoir profiter des cours spéciaux de ces écoles, lesquels supposent des élèves suffisamment préparés.

(1) M. C.-J. Magnan, dans son rapport au comité catholique sur sa mission en Europe, a sur l'enseignement du dessin en France des pages que les professeurs de dessin pourraient consulter avec profit.